

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 17 septembre 2015

### Dans ce numéro

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE
- 3 DELEGATION AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
- 4 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION
- 5 DELEGATION ACTION SOCIALE SENIORS
- 6 DELEGATION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

---

*Expérimentation hippomobile de ramassage des déchets verts durant tout le mois d'octobre*

---

**Assistaient à la réunion :** Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1<sup>er</sup> adjoint, Anne BENEZECH 2<sup>ème</sup> adjointe, Dominique RÉMY 3<sup>ème</sup> adjoint, Michel DEMEURE, Anne-Sophie MOREAU, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE, Katy DE SOUZA, Sylvie DUSAUTOY.

**Étaient excusés :** Mathieu SMAGGHE, Cédric DUBOIS

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2015

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour approuver ce compte-rendu qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2015

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour approuver ce compte-rendu qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.3 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 3 juillet 2015.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 RAMASSAGE DES DECHETS VERTS : EXPERIENCE HIPPOMOBILE

L'expérimentation du ramassage des déchets verts dans la commune débutera à partir du 1<sup>er</sup> octobre et durera un mois. Le passage se fera le jeudi dans les rues qui le permettent. Dans les autres rues, un camion de la COVED continuera de passer (la liste des rues sera indiquée dans l'INFO habitants). Cette expérience devrait être pérennisée l'année prochaine si l'expérience est concluante.

### 2.2 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA C.C.P.C POUR COLLECTE HIPPOMOBILE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention régissant la **mise à disposition de deux agents titulaires du service technique** à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Cette convention a pour objet une collecte des biodéchets hippomobile par chevaux de la race « Trait du Nord » sur le territoire de la commune de WANNEHAIN.

Cette convention est établie pour les jeudi 1er, 8, 15, 22 et 29 octobre 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ladite convention à l'unanimité et délègue pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents relatifs à cette convention.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conventions régissant la **mise à disposition de deux agents en contrat d'avenir du service technique** à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Ces conventions ont pour objet une collecte des biodéchets hippomobile par chevaux de la race « Trait du Nord » sur le territoire de la commune de WANNEHAIN.

Ces conventions sont établies pour les jeudi 1er, 8, 15, 22 et 29 octobre 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les dites conventions à l'unanimité et délègue pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents relatifs à ces conventions.

### 2.3 DROIT DU SOL : ETUDE DES DOSSIERS PAR LA C.C.P.C

Le Conseil Municipal

Vu l'article 134 de la loi ALUR en date du 24 mars 2014 modifiant l'article L 422-8 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'à compter du 1er juillet 2015, l'Etat mettra fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (DDTM) dès lors que les communes appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Qu'ainsi, l'Etat appelle les collectivités à assumer localement l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu l'article L5211-4-2 du CGCT, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs.

Considérant que désormais, en dehors des compétences transférées, un EPCI peut se doter d'un service commun pour assurer des missions fonctionnelles, en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Vu la délibération n°2015/51 du Conseil communautaire de la CCPC en date du 16 février 2015, relative à la décision de créer un service commun chargé d'instruire les autorisations du droit des sols,

Considérant que la mise en place du service commun nécessite la rédaction d'une convention détaillant le partage des missions du service commun et des communes. Cette convention détermine le nombre de fonctionnaires et d'agents non titulaires territoriaux transférés par les communes.

Vu la fiche d'impacts décrivant les effets de la mise en commun sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents annexée à la présente convention.

Vu la délibération n°2015/52 du Conseil communautaire de la CCPC en date du 16 février 2015, relative à la signature de la convention d'adhésion au service commun chargé d'instruire les autorisations du droit des sols,

Considérant l'opportunité pour la commune de WANNEHAIN de participer au service commun géré par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ D'adhérer au service commun « Instruction des autorisations du droit des sols » géré par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT
- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention de création du service d'instruction des autorisations du droit des sols, avec le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### 2.4 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA C.C.P.C POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS NATURELS

Vu l'article 8-I-2° du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 8-VII-2° du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 14 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 30-I et 30-II-1°, 2° et 3° du Code des Marchés Publics,

---

*Dorénavant, un service de la CCPC remplace le service de la DDTM dans le traitement des dossiers de construction*

---

---

*La convention avec  
l'entreprise de réinsertion  
qui entretenait les  
espaces verts de la  
commune est reconduite  
pour 2016*

---

La Communauté de Communes Pévèle Carembault et certaines communes, dont WANNEHAIN ont décidé d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en place un atelier d'insertion ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement des espaces publics et naturels, la propreté urbaine » et qui fait l'objet d'un marché.

En application du code des Marchés Publics, les collectivités membres proposent de formaliser ce partenariat par un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Communauté de communes Pévèle Carembault, et qui permettra aux collectivités de gérer et mettre en œuvre des dispositifs d'insertion par l'activité économique, pour ce marché.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention constitutive qui sera soumise, dans les mêmes termes, au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et aux Conseils Municipaux des communes membres.

Monsieur Le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal :

D'autoriser la Commune de WANNEHAIN à faire partie du groupement de commandes pour la période courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

De l'autoriser à signer la Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de ce marché de services.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.5 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA C.C.P.C POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,

Considérant que la fin des tarifs réglementés de vente pour les points de livraison >36kVA, soit les tarifs jaune et vert, a été fixée au 31 décembre 2015.

Qu'afin d'optimiser les coûts de dépenses pour les communes, il semble opportun de constituer un groupement de commandes pour l'électricité.

Que la commune de Wannehain souhaite y adhérer,

Considérant que la CCPC serait le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur de groupement de commandes.

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Monsieur le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser la Commune de WANNEHAIN à faire partie du groupement de commandes pour l'électricité,
- ✓ De l'autoriser à signer la Convention constitutive de groupement de commandes pour l'électricité.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.6 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA C.C.P.C POUR LA FOURNITURE DE GAZ

Le Conseil Municipal,

Considérant que les offres au tarif réglementé de vente de gaz naturel disparaîtront aux dates suivantes :

- 1er janvier 2015 pour les bâtiments consommant plus de 200 MWh.

En l'absence de souscription d'une offre de marché à la date d'échéance du contrat, les fournisseurs historiques ont « basculé » automatiquement ce contrat sur une offre par défaut d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 1er juillet 2015.

Le contrat peut être prolongé jusqu'au 31 décembre 2015, cette fois à la demande expresse de la collectivité.

- 1er janvier 2016 pour les bâtiments consommant plus de 30 MWh.

---

*La commune profite de la  
communauté de  
communes pour  
bénéficier de tarifs plus  
avantageux pour le gaz  
et l'électricité*

---

Considérant que les bâtiments dont la consommation est inférieure à 30 MWh ne sont pas concernés par la fin des tarifs réglementés de vente.

Que les collectivités peuvent conserver un tarif réglementé en souscrivant un contrat auprès d'un fournisseur historique ou opter pour une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

Qu'afin de répondre à cette demande, il semble opportun de créer un groupement de commande pour les dépenses de gaz,

Que la commune de Wannehain souhaite y adhérer,

Considérant que la CCPC serait le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur de groupement de commandes.

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Monsieur le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser la Commune de WANNEHAIN à faire partie du groupement de commandes pour le gaz,
- ✓ De l'autoriser à signer la Convention constitutive de groupement de commandes pour le gaz.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

#### 2.7 RETOUR SUR LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE RELATIVE AUX TRANSFERTS DE CHARGES

Une commission a étudié toutes les données relatives aux transferts de charges. Il en ressort peu d'impacts pour la commune de Wannehain. Les compétences resteront globalement les mêmes que celles de l'ancienne communauté de commune (la CCPP). Les transferts de compétences s'accompagneront de transferts de charges. On s'achemine vers la prise en charge par la CCPC des voiries uniquement d'intérêt communautaire (les autres voiries resteraient à la charge des communes). De même, la CCPC prendrait en charges les RAM (Réseaux d'Assistantes Maternelles), mais pas les crèches.

#### 2.8 CALENDRIER DES REUNIONS POUR VALIDATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS

La prochaine réunion traitera des transferts de compétences. Elle aura lieu le 21 septembre.

### 3 Délégation Aménagement et Cadre de vie

#### 3.1 AUTORISATION DU CONSEIL SUR LE DISPOSITIF D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu des services préfectoraux relatif aux nouvelles mesures relatives à l'accessibilité. La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. Le constat à ce jour est que la majorité de ces lieux restent inaccessibles aux personnes handicapées à la date butoir fixée.

Dans ces conditions, l'agenda d'accessibilité programmé est le dispositif en mis en place afin de donner un délai supplémentaire, allant de 3 à 9 ans, pour la mise en accessibilité de ces établissements et installations.

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin d'être autorisé à déposer auprès de la Préfecture un agenda d'accessibilité programmé pour les locaux communaux qui ne sont pas encore accessibles aux personnes handicapées.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

#### 3.2 REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

---

*Peu de changements  
dans les compétences  
prises par la CCPC*

---

---

*La commune va fixer un  
calendrier de travaux  
pour tous les bâtiments  
publics n'étant pas  
encore accessibles aux  
personnes à mobilité  
réduite*

---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de la fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le FEAL pour percevoir le reversement de la Taxe sur la consommation finale d'électricité à partir de 2016.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

### 3.3 ADHESIONS AU SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE :

#### **Article 1er :**

Le Conseil Municipal accepte :

- ✓ Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire (communes d'Anizy-le-Château, Bassoles-Aulers, Bourguignon-sous-Montbavin, Brancourt-en-Laonnois, Chaillevois, Faucoucourt, Lizy, Merlieux-et-Fouquerolles, Montbavin, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet, Suzy, Urcel, Vauxaillon et Wissignicourt),
- ✓ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- ✓ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- ✓ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».
- ✓ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN, à compter du 1er janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, DEULEMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRELINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SALOME, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS.

---

*Le SIDEN-SIAN va desservir  
de nouvelles  
communautés de  
communes*

---

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 3/3a et n° 4/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Mars 2015 et dans les délibérations n° 10/3a, 11/3b et 12/3c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 29 Juin 2015.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**3.4 CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat d'éclairage public de la société Pouchain du 1er mai 2015 au 30 avril 2016.

Le montant facturé sera de 688,00€ HT par trimestre soit 2 752,00€ pour l'année.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer ce contrat.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

**3.5 SIXIEME CLASSE : RECEPTION DE L'OUVRAGE ET INAUGURATION**

La réception de la sixième classe sera effectuée le 18 septembre. L'inauguration sera prévue dès que la commune aura reçu les subventions attendues.

**3.6 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Plusieurs chantiers sont prévus. Les plus gros travaux sont l'extension de la salle d'activités et la réfection (et le réaménagement) du Foyer.

Le soubassement de la grange doit aussi être refait ainsi que la salle d'accueil de la Mairie.

**3.7 PROJET DE BEGUINAGE**

Le projet de béguinage est toujours à l'étude avec le cabinet THOREZ. Le dossier avance. Il s'agit d'un projet mixte (béguinage – lots libres – accession à la propriété). Trois projets ont déjà été réalisés. L'objectif est que ce projet ne coûte rien à la commune.

## 4 Délégation finance et administration

**4.1 POINTS SUR LE BUDGET 2015**

Pour le moment, l'adjoint aux finances prévoit un gain potentiel de fonctionnement de 15 000€ et d'investissement de 8 000€ par rapport au budget prévisionnel. Ceci augmenterait la capacité d'autofinancement de 23 000 € (sur un total de 113 000€). 350 000 € de recettes sont encore en attente. Il s'agit principalement de subventions de la CAF (dont le prêt de la médiathèque), du conseil départemental (pour la sixième classe et le plateau sportif) et de l'Etat (pour la taxe d'aménagement).

**4.2 ELABORATION DU BUDGET 2016 : METHODE CALENDRIER**

Fin mars 2016 doit être voté le budget prévisionnel.

Février 2016 : les derniers positionnements de l'Etat devraient être connus.

Janvier 2016 : Un point sera fait sur l'état des dépenses de la commune en 2015 et sur ce qui restera à prendre en charge en 2016.

---

*La sixième classe est en activité depuis la rentrée de septembre*

---



---

*La capacité d'autofinancement de la commune devrait augmenter de 23 000 €*

---

D'ici janvier 2016 : la commune doit revoir sa politique tarifaire, réfléchir à la fiscalité pour 2016 et réaliser des études sur les économies qui peuvent être réalisées (fournitures, consommables, énergies, maintenance, assurances, ...).

#### 4.3 MISE EN PLACE DES ENTRETIENS ANNUELS AVEC LE PERSONNEL MUNICIPAL

Les entretiens individuels pour le personnel municipal devraient avoir lieu fin octobre-début novembre. Ils seront assurés par monsieur le Maire, sauf pour le personnel périscolaire pour qui les entretiens seront assurés par la directrice.

#### 4.4 CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers de la panne du photocopieur suite à une mauvaise utilisation des services, constatée par Michel DEMEURE.

De ce fait il n'y a pas de prise en charge des réparations dans le cadre du contrat qui nous lie avec la Société REPROTHEQUE. La facture des travaux d'intervention s'élève à 3498,14€ TTC.

La Société REPROTHEQUE propose d'échanger le matériel existant contre deux photocopieurs dont l'un destiné aux services de la mairie est de même performance, notamment la couleur, et l'autre en noir et blanc serait destiné aux enseignants de l'école Pablo Picasso.

Cette nouvelle proposition nous exonérerait du paiement de la facture de réparation et amènerait une augmentation d'environ 21€ HT de notre facture mensuelle.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat joint en annexe et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'autoriser à la signer.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité

#### 4.5 CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE (NFI)

Cette question est reportée à un prochain conseil.

## 5 Délégation action sociale seniors

### 5.1 POINT SUR LES COMMISSIONS DU C.C.A.S

#### 5.1.1 Commission Logement

Il y a actuellement 41 dossiers de demande de logements. La commission s'est réunie le 3 septembre dernier afin d'attribuer un logement.

#### 5.1.2 Commission des aides individuelles

Pas de demande actuellement.

#### 5.1.3 Commission séniors

Une rencontre a eu lieu à l'UFCV pour présenter les activités 2015/2016. Il y aura beaucoup de nouvelles activités (voyages, spectacles, ...). Les tarifs d'adhésions devraient rester inchangés.

### 5.2 COMPOSITION DU C.C.A.S

Deux membres ayant démissionné du CCAS, il faut rechercher deux personnes pour les remplacer.

### 5.3 POINT SUR LA PROCEDURE DE TRANSFERT BUDGETAIRE (FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT)

Une demande de transfert d'environ 100 000 € du compte investissement vers le compte fonctionnement avait été faite lors d'un précédent conseil municipal. Cette demande de transfert vient d'être acceptée.

---

*Beaucoup de nouvelles activités prévues pour les séniors dans le cadre des activités de l'UFCV*

---



## 6 Délégation Education Enfance Jeunesse

### 6.1 POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

#### 6.1.1 Ecole

La rentrée scolaire s'est bien passée. L'école accueille 138 élèves. L'entrée dans la nouvelle classe destinée aux CP n'a pas posé de problème. Madame HAVEGEER est en train d'installer une nouvelle pédagogie avec différents espaces d'apprentissage. De nouveaux jeux ont été peints par les parents dans la cour de l'école durant les vacances. Il faudrait acheter quelques jeux d'extérieur pour finaliser l'aménagement de la cour. Monsieur SIMON invite dans le cadre de l'USEP tous les parents samedi 19 septembre de 10 heures à midi au stade. Le thème de cette matinée est la découverte de nouveaux sports.

#### 6.1.2 Périscolaire

La rentrée s'est bien déroulée. Des changements sont en cours dans l'équipe de direction avec le départ de Maxence qui devrait être remplacé par Aline.

#### 6.1.3 TAP/NAP

Pas de problème particulier. L'équipe est en cours d'élaboration des projets de cette année.

#### 6.1.4 Piscine

Le cycle piscine aura lieu du mois d'avril au mois de juin.

#### 6.1.5 Jeunes pousses

La responsable reprend la direction de la structure à temps plein. Une réunion est prévue avec la responsable, son adjointe et la mairie pour faire un point de rentrée.

### 6.2 AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES EN MULTI-ACCUEIL

Il faudrait étudier la pertinence du passage de 15 à 19 places. Ce changement engendrerait des aménagements (bâtiment et personnel).

### 6.3 TRAVAUX DU COMITE DE PILOTAGE SUR LES RYTHMES DE L'ENFANT

Un sondage auprès des familles et des enfants est en cours d'élaboration. Il concernera toute la durée d'une journée d'un enfant et ne se limitera pas au seul temps scolaire. Des réunions du comité de pilotage sont prévues en octobre, en décembre et en février.

*Un sondage sur les rythmes de l'enfant est en cours d'élaboration*

## 7 Délégation Animation du village

### 7.1 POINT SUR LES ANIMATIONS/MANIFESTATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

27/06

•Fête de l'école : la manifestation s'est très bien passée avec un très beau temps. Il manquait néanmoins de participants l'après-midi.

13/07

•Feux d'artifices : malgré une météo peu favorable, il y a eu beaucoup de monde (160 lampions ont été distribués aux enfants).

24/07

•Fête du centre : la manifestation s'est très bien déroulée en partenariat avec le comité d'animation.

23/08

•Marche des courageux: la manifestation a été annulée faute de participants.

05/09

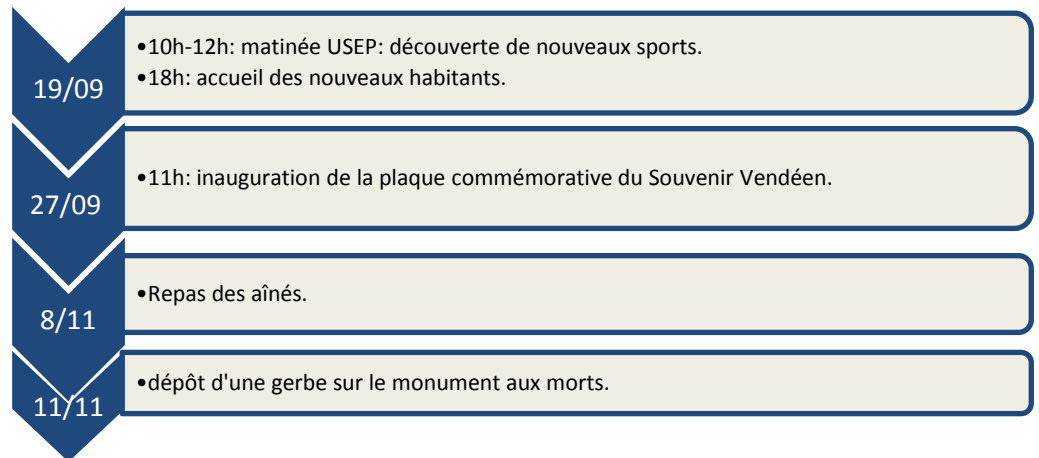
•Repas moules-frites: beaucoup d'associations ont donné un coup de main pour les préparatifs.

*De nombreuses manifestations passées...*



L'adjoint à l'animation rappelle que les bénéfices des 3 événements annuels (combat de coqs, braderie et repas moules-frites) sont redistribués à toutes les associations du village qui participent activement à au moins deux de ces manifestations.

#### 7.2 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR



|       |  |
|-------|--|
| 19/09 | <ul style="list-style-type: none"><li>•10h-12h: matinée USEP: découverte de nouveaux sports.</li><li>•18h: accueil des nouveaux habitants.</li></ul> |
| 27/09 | <ul style="list-style-type: none"><li>•11h: inauguration de la plaque commémorative du Souvenir Vendéen.</li></ul>                                   |
| 8/11  | <ul style="list-style-type: none"><li>•Repas des aînés.</li></ul>  |
| 11/11 | <ul style="list-style-type: none"><li>•dépôt d'une gerbe sur le monument aux morts.</li></ul>  |

... et à venir !

#### 7.3 POINT SUR L'INAUGURATION DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE DU SOUVENIR VENDEEN

L'inauguration aura lieu le 27 septembre à 11 heures à la ferme POLLET rue de la Vache Bleue.

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant

## 9 Informations/Questions diverses

#### 9.1 RECENSEMENT DES INITIATIVES PRISES EN FAVEUR DES REFUGIES SYRIENS

A la demande du ministère de l'Intérieur, un mot dans l'INFO habitants demandera à la population de faire remonter toutes les initiatives individuelles concernant l'accueil des réfugiés syriens.

#### 9.2 CALENDRIER DES REUNIONS

Prochains conseils municipaux : 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2015.

La séance est levée à 23 h 00